

En quoi les paroles de M. Legaré peuvent-elles s'appliquer au Cercle ? Vous ne le dites pas.

Peu importe laquelle des quatre accusations est celle qui nous doit convenir ; détail purement secondaire pour vous. Une prudence de bon aloi ne doit pas d'ailleurs vous permettre de préciser.

Ce qui vous suffit amplement, le fait principal pour vous, qui domine tous les autres, c'est que le Cercle catholique de Québec a été dénoncé, le mardi, vingt cinquième jour de décembre dernier, du haut de la chaire de toute vérité, dans la Basilique de Québec.

C'est du moins votre impression, c'est ainsi que vous avez compris les paroles de M. le grand-vicaire Legaré.

Il est heureux, croyez moi, que vous veniez dans un écrit public, portant votre signature, attester que c'est là la signification que l'on doit donner au sermon prononcé, le jour de Noël, à la Basilique.

Un pareil témoignage vaut son pesant d'or.